



COMMUNE : 196 NOAILHAC
 ARRONDISSEMENT : 81 CASTRES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CASTRES

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	689 513	49,88	143,90	707 600	352 951	49,88	352 951
Taxe foncière non bâties (TFNB)	30 926	68,91	204,14	31 500	21 707	68,91	21 707
Taxe d'habitation (TH)	102 381	7,96	49,88	99 800	7 944	7,96	7 944
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	382 602
			Total		382 602		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité	10	
Taxe d'habitation (TH)	382 602 = ✓	49,88	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	68,91	
		7,96	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		7 314	0	0	- 133 357	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	382 602	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 126 043	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	256 559
---	---------	---	---	-----------	---	---	---------

A ALBI

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
 ANNE-MARIE AUDUREAU



Le 10 Avril 2025
 Pour la Commune,
 Francis MATHIEU

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 081-218101962-20250410-10042025_03-BF



COMMUNE : 196 NOAILHAC
ARRONDISSEMENT : 81 CASTRES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CASTRES

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	656
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	4 490
d. Logements sociaux et longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	2 168
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	48 932
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	4 814
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	99 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	4 179
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,623257
d. Taux FB commune 2020	19,48
e. Taux FB département 2020	29,91

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025		Taux des EPCI de 2024		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	de 2024 14	de 2024 15	de 2025 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	57,96	144,90	1,00000	1,00000	143,90	143,90	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	83,14	207,85	3,71000	3,71000	204,14	204,14	
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,32	59,70	9,82000	9,82000	49,88	49,88	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle ...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	9,17
b. Taux maximum de la majo	0,612

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le : 22/04/2025
D : 081-218101962-20250410-10042025_03-BF 34,99

